

Délibération 24-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 13 février 2024	Nombre de délégués
Délibération n°24-05	En exercice : 7
Convocation : 6 février 2024	Présents ou représentés : 5
Objet : MAPA : Maîtrise d'œuvre pour l'effacement d'un étang et l'aménagement d'un espace naturel de zone humide sur la commune de Glisolles	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi treize février, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du six février deux-mil-vingt-quatre, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Jean-Marie MAILLARD
Monsieur François BRIZARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Excusés : M. Christophe ALORY

MARCHES & TRAVAUX

MAPA : MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EFFACEMENT D'UN ETANG ET L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL DE ZONE HUMIDE SUR LA COMMUNE DE GLISOLLES.

Pour la réalisation de cette mission, il a été lancé une consultation (avec une note technique) de 4 bureaux d'études afin d'avoir un appui avec une vue extérieure. La mission demandée est l'AVP, la phase PRO et la conduite des travaux.

Les bureaux d'études consultés ont été les suivants : CARICAIE – BIOTOPE NORMANDIE – ALISE ENVIRONNEMENT et ECOSPHERE. Deux offres ont été présentées :

- Sté CARICAIE : Offre à 16.185,00 € TTC (offre satisfaisante techniquement et entrant dans notre budget prévisionnel). Prestataire qui connaît parfaitement le site, ses contraintes et l'objectif de la mission car ils assurent déjà la maîtrise d'œuvre de l'opération de renaturation du canal et de continuité écologique sur le site de Glisolles.
- Sté BIOTOPE : Offre à 80.834,40 € TTC pour une mission complète et 63.373,20 € TTC avec option mission partielle en phase travaux (offre bien au-dessus de notre budget prévisionnel).

Au vu de ces éléments, le Président propose de retenir l'offre de la société CARICAIE.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **DECIDE** de retenir le prestataire suivant : CARICAIE pour un montant de 16.185,00 € TTC,
- **APPROUVE** les clauses du marché définies ci-dessus à passer avec le prestataire cité ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

ADOpte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ